

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU
VENDREDI 26 MARS 2010**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 26 mars 2010, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraise, maire.

Étaient présents : MM. Jean-Luc Fraise, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Éric Jacob, Hervé Trescartes, Stéphane Charrat, Nadine Tallobre, Patricia Payet, Jean-Michel Jamon et Bruno Christophe.

Étaient absents : Marcel Meyssonier et Jean-Paul Brustel qui avait donné pouvoir à Roland Puech.

Secrétaire de séance : Patricia Payet a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Adoption du procès-verbal de la précédente réunion

Après lecture, le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l'unanimité des membres présents.

1-Délibérations :

AEP village de Besses ; choix de l'entreprise :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement, ordures ménagères, chaufferie, soumet au conseil la proposition de l'entreprise FAURIE SAS, de St-Agrève, relative aux travaux d'alimentation en eau potable du village de Besses dont le montant s'élève à 39 900€ HT, soit 47 720.40€ TTC. Il précise qu'après analyse des offres au regard des critères retenus (prix des prestations, valeur technique et délai de livraison), l'offre de cette entreprise est arrivée en tête.

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité :

- décide de retenir l'offre de l'entreprise FAURIE SAS ;
- sollicite les subventions les plus larges possibles auprès du Conseil général et de l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne ;
- autorise M. le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Projet d'initiative privée de création d'une chambre funéraire :

M. le Maire expose au conseil qu'il a reçu, de la part de M. Raphaël Julien une demande de permis de construire relatif à la construction d'une chambre funéraire avenue de la Gare, sur une partie de la parcelle B-1595 et, de la part de M. le Préfet un arrêté relatif à l'organisation d'une enquête publique de *commodo et incommodo* pour ce projet.

M. le Maire souligne que le projet de M. Julien se situe dans un secteur qui comporte des terrains vierges de toute urbanisation, voire à l'état d'abandon, suite à une cessation d'activité industrielle ; qu'ils disposent d'une topographie favorable (terrains plats) ; qu'ils sont proches du terrain retenu pour l'implantation de la future maison de santé et relativement proches du centre-bourg, qu'ils sont bien desservis et dotés d'espaces permettant le stationnement. Tous ces éléments accentuent le caractère stratégique de l'aménagement de cette zone. Déjà, en 2003, une étude d'ensemble sur l'urbanisation du bourg avait souligné l'importance de cette zone pour l'avenir de la commune ; le PADD élaboré dans le cadre de la révision du PLU actuellement en cours insiste aussi sur cet enjeu et le projet de PLU en cours d'élaboration classe ces terrains en emplacements réservés. En effet, ce secteur pourrait recevoir des projets ayant un caractère d'intérêt général :

- une station de distribution de carburant (les trois stations d'essence du canton vont disparaître d'ici la fin de l'année et il faudra faire au minimum 30 km pour se procurer du carburant) ;
- un accès à la voie de chemin de fer dans le cadre du projet intercommunal de création d'une activité de vélo-rail voire de train touristique du Puy-en-Velay à la Chaise Dieu ;
- un aménagement de la place de la Gare :
 - o pour accueillir le marché hebdomadaire en cas d'installation de la future maison de santé pluridisciplinaire et de nouveaux commerces dans ce secteur ;
 - o pour faciliter le stationnement des poids lourds dont les chauffeurs prennent chaque jour leur repas au café-restaurant de la Gare.

Pour ces raisons, M. le Maire indique qu'après avis du Conseil municipal consulté pour avis (unanimité moins un contre), il a opposé un sursis à statuer à la demande de permis de construire déposée par M. Julien et il propose au conseil de demander la suspension de l'enquête *de commodo et incommodo* ordonnée par M. le Préfet.

M. Julien, présent dans la salle, demande à prendre la parole pour exposer son projet. Il précise que la construction porte sur 600m² seulement, que celle-ci n'empêchera pas l'accès à la voie ferrée et qu'il s'agit d'un projet commercial qui va tout à fait dans le sens du choix de développement que souhaite donner la municipalité à cette zone.

M. le Maire rappelle qu'une autre entreprise de pompes funèbres souhaite s'installer à Allègre et regrette qu'une entente n'ait pu être trouvée entre les deux exploitants pour construire et exploiter un bâtiment commun. M. Julien précise qu'il s'engage à ce que la future chambre funéraire soit accessible à l'ensemble des entrepreneurs par simple appel téléphonique et délivrance d'un code digital. M. le Maire propose de prendre contact avec l'autre exploitant funéraire pour lui transmettre cette proposition.

Après en avoir délibéré et compte-tenu du caractère d'intérêt général des projets précédemment évoqués, le conseil municipal, par 12 voix pour, une voix contre (Jean-Michel Jamon) et une abstention (Bruno Christophe), approuve le sursis à statuer opposé à la demande de permis de construire portant sur la construction d'une chambre funéraire sur la parcelle B-1595 et décide de demander la suspension de l'enquête publique de *commodo et incommodo*.

Construction d'un réservoir AEP à Sarzols : choix du maître d'œuvre :

Roland Puech, vice-président de la commission Eau, assainissement, chaufferie, rappelle au conseil que le village de Sarzols est actuellement alimenté depuis la conduite de transfert de Fix par dérivation et sans réservoir. L'absence de réservoir crée des problèmes tant pour l'intégrité de la conduite Fix-Allègre que pour l'alimentation en eau du village, d'autant que deux exploitations agricoles importantes sont desservies par cette dérivation.

Pour remédier à ces problèmes, il est envisagé de construire un réservoir en surplomb du village. Le bureau d'études AB2R propose de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre pour 6 125€ HT à laquelle il convient d'ajouter 450€ HT de frais topographiques.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de confier la mission de maîtrise d'œuvre au bureau d'études AB2R pour la réalisation d'un réservoir à Sarzols et sollicite des aides du Conseil général et de l'Agence de l'Eau.

Réalisation de la piste forestière Sauzet-La Sagne ; choix du maître d'œuvre :

Sur proposition de la commission Voirie, décision est prise à l'unanimité, de confier la mission de maîtrise d'œuvre au GPF43 pour les travaux de voirie forestière au lieu-dit Sauzet-La Sagne au taux de 8% du montant HT des travaux, d'approuver le plan de financement mentionné ci-après et de solliciter la subvention suivante :

– Travaux et maîtrise d'œuvre	: 11 980.26€ HT
– État-FEADER	: 8 380.98€
– Commune de Varennes St Honorat (264/352 ^e)	: 2 699.46€
– Commune d'Allègre (88/352 ^e)	: 899.82€

Demande de participation aux frais de fonctionnement de l'école aux communes scolarisant leurs enfants à Allègre et ne possédant pas d'école :

Gilbert Meyssonier rappelle au conseil que la commune assume l'ensemble des frais de fonctionnement de son école primaire : salaires des agents territoriaux, fournitures scolaires, produits d'entretien, charges et travaux courants, achat du petit matériel, chauffage, électricité, eau et téléphonie.

La loi autorise les communes d'accueil à demander une participation aux communes de résidence des enfants ne disposant pas d'école après qu'un accord de principe ait été trouvé entre elles.

M. le Maire fait part au conseil des rencontres qu'il a eues avec les maires des deux communes concernées (Fix-St-Geney et La Chapelle-Bertin) qui doivent en référer à leurs conseils municipaux.

Pour l'école d'Allègre, les frais de fonctionnement s'élèvent à 1 088€ par élève ; la moyenne départementale étant de l'ordre de 750€, le conseil municipal après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de demander une participation annuelle de 750€ par élève aux communes ne possédant pas d'école et scolarisant leurs enfants à l'école laïque Jean Macé.

Gilbert Meyssonier souligne que les dépenses d'investissement resteront à la charge de la commune d'Allègre.

Acquisition des parcelles B-803, B-804 et B-805 sises chemin de la Source :

M. le Maire expose au conseil qu'il a eu plusieurs contacts avec le Séminaire des Missions étrangères propriétaire des parcelles B-803, B-804 et B-805 et dont celui-ci souhaite se séparer. Ces parcelles sont situées chemin de la Source et ont une contenance totale de 2971m² et sont classées en zone non constructible du POS.

A l'issue des négociations, il ressort que le Séminaire des missions étrangères est vendeur au prix de 1 600€ pour les trois parcelles, soit environ 0.54€ le m².

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité :

- d'acheter les parcelles B-803, B-804 et B-805 au Séminaire des Missions étrangères au prix de 1 600€ ;
- de mandater M. le Maire pour signer tout document afférent à cette acquisition.

Chantier de jeunes :

Gilbert Meyssonier rend compte au conseil des contacts qu'il a eus avec l'association Concordia pour l'accueil d'un chantier international de jeunes en août 2010. Le projet consiste en la reprise de la tour du site de la Potence supportant la table d'orientation. Concordia mettra à la disposition de la commune un groupe de 12 volontaires bénévoles durant 3 semaines, encadrés par deux animateurs salariés ; par ailleurs, possibilité sera donnée aux jeunes d'Allègre de participer au chantier de jeunes. Comme l'an dernier, la commune fournira le matériel et les matériaux.

Le coût total du chantier s'élève à 6 750€ nets, dont 3 900€ à la charge de la commune, déduction faite des subventions.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité moins une abstention (G. Caroff-Duflos), de donner un accord de principe à la proposition de l'association Concordia ; la part communale pouvant être revue à la baisse en fonction des subventions attendues.

Renouvellement du Contrat d'avenir du service technique :

Le conseil décide à l'unanimité de renouveler l'emploi aidé en CAV pour une durée de 12 mois, à compter du 1^{er} mai 2010 à raison de 26h hebdomadaires.

Admission de créances en non-valeur :

Michèle Valentin, membre de la commission des Finances, propose d'admettre en non-valeur des créances irrécouvrables sur les budgets de l'eau et de l'assainissement compte-tenu de l'échec des recouvrements amiables :

- Budget de l'eau : 220.22€
- Budget de l'assainissement : 139.27€

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à l'unanimité ces admissions de créance en non-valeur.

Location du bâtiment communal rue du Mont Bar (ancienne bascule) :

Après que Stéphane Charrat ait quitté la salle, le conseil municipal autorise à l'unanimité, M. le Maire à signer un bail précaire d'une année avec le GAEC Combe d'Azou à compter du 1^{er} juin moyennant un loyer mensuel de 50€ sur 12 mois.

2-Compte rendu des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal donnée au Maire :

Déclaration d'intention d'aliéner, parcelles B-838 et B-839 sises av de la Gare :

M. le Maire informe le conseil qu'il a été saisi d'une déclaration d'intention d'aliéner concernant les parcelles B-838 et B-839 sises avenue de la Gare, dont l'une comporte un emplacement réservé. L'acquéreur est un entrepreneur d'Allègre qui souhaite prolonger son activité et y implanter un magasin. Cette initiative privée va dans le sens des projets que la commune souhaite voir se réaliser dans ce secteur si l'implantation de la maison de santé se confirme.

Après débat, le conseil municipal a considéré à l'unanimité que cet emplacement réservé pourrait, dans le cadre de la révision du POS actuellement en cours, être déplacé plus à l'ouest sans inconvénients.

En conséquence, compte tenu de cet avis unanime, M. le Maire a décidé de ne pas utiliser le droit de préemption de la commune sur les parcelles B-838 et B-839 et le conseil décide à l'unanimité de renoncer au bénéfice de cet emplacement réservé.

3-Information sur l'activité de la CCPA :

La commission des finances s'est réunie à deux reprises, un compte-rendu sera fait après le vote du budget.

4-Informations de la municipalité :

Rénovation de la mairie : la commission Bâtiments rencontrera l'atelier d'architecture Panthéon et les bureaux d'études le 29 mars afin d'examiner en détail l'avant-projet et d'évoquer, avant le dépôt du permis de construire, les questions relatives au chauffage, à l'isolation intérieure, à la cour intérieure, etc.

Nettoyage de printemps : le samedi 20 mars a eu lieu la journée de nettoyage de printemps. Une équipe d'environ 25 bénévoles, équipée de sacs et de gants, a sillonné la commune en vue de ramasser les déchets abandonnés. Le conseil tient vivement à remercier les personnes qui ont participé à ce moment civique et convivial à la fois.

Pass'sport vacances : la mairie d'Allègre et la communauté de communes des Portes d'Auvergne proposent, avec la participation des associations sportives de la commune, un mini-stage sportif pour les enfants de 6 à 11 ans du 12 au 16 avril. Ce stage propose une découverte et une initiation au football, au tennis et à la natation. Les inscriptions se font en mairie d'Allègre moyennant une participation financière de 6€.

La séance est levée à 22h30.

Prochaine séance le 9 avril, à 20h30.